

FORFAIT HEBDOMADAIRE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT POUR LES HABITANTS DE LA COMMUNE			
QUOTIENT FAMILIAL	1 ENFANT	2ème ENFANT	à partir du 3ème ENFANT
QF1 ≤ 500	19,00 €	17,10 €	15,20 €
501 ≤ QF2 ≤ 800	52,50 €	47,25 €	42,00 €
801 ≤ QF3 ≤ 1100	67,90 €	61,10 €	54,30 €
1101 ≤ QF4 ≤ 1400	78,30 €	70,45 €	62,65 €
QF5 ≥ 1401	83,80 €	75,40 €	67,05 €

TARIF JOURNALIER DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT POUR LES HABITANTS EXTERIEURS A LA COMMUNE			
QUOTIENT FAMILIAL	1 ENFANT	2ème ENFANT	à partir du 3ème ENFANT
QF1 ≤ 500	5,30 €	4,75 €	4,25 €
501 ≤ QF2 ≤ 800	13,80 €	12,40 €	11,05 €
801 ≤ QF3 ≤ 1100	16,80 €	15,10 €	13,45 €
1101 ≤ QF4 ≤ 1400	20,00 €	18,00 €	16,00 €
QF5 ≥ 1401	22,20 €	20,00 €	17,75 €

FORFAIT HEBDOMADAIRE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT POUR LES HABITANTS EXTERIEURS A LA COMMUNE			
QUOTIENT FAMILIAL	1 ENFANT	2ème ENFANT	à partir du 3ème ENFANT
QF1 ≤ 500	21,10 €	19,00 €	16,90 €
501 ≤ QF2 ≤ 800	62,90 €	56,60 €	50,30 €
801 ≤ QF3 ≤ 1100	78,20 €	70,40 €	62,55 €
1101 ≤ QF4 ≤ 1400	88,80 €	79,90 €	71,05 €
QF5 ≥ 1401	99,00 €	89,10 €	79,20 €

CANTINE

Accusé de réception  
063-216302638-20160614-2016056-DE  
Reçu le : 16/06/2016

Date de Convocation : 07 Juin 2016 Nombre de conseillers en exercice : 23 Nombre de conseillers présents : 21 Nombre de pouvoirs : 2 Nombre de votants : 23	REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORCINES  SEANCE ORDINAIRE DU 14 JUIN 2016
---	---

L'an deux mille seize le 14 Juin à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc MORVAN, Maire.

**CONSEILLERS PRESENTS** : M Jean-Marc MORVAN, *Maire*  
Mme Paulette MANRY, Mme Marie-Martine VIGIER, Mle Lauriane BONNABRY, M. François BONJEAN, M. André FERRI..... *Adoints*

Mme Marie-Claire GOIGOUX, Mme Véronique PRIEUR, Mle Léa ESBELIN, Mme Anne-Marie MANOUSSI, Mme Clotilde BERTIN, Mme Michèle TIXIER, Mme Françoise COUILLANDRE, M. Damien LIVET, M. Adam WEBER, M. Olivier MICHOT, M. Christian TEINTURIER, M. Patrick FAURE, M. Denis CHEVILLE, M. Thierry CHAPUT, M. Philippe MANIEL ..... *Conseillers Municipaux*

**ABSENTS** : Mme Catherine PAYSAN, M. Gilles HUGON

**POUVOIRS** : Mme Catherine PAYSAN à Mle Lauriane BONNABRY, Gilles HUGON à Mme Marie-Claire GOIGOUX

Mle Léa ESBELIN a été désignée secrétaire de séance en application de l'article L2121-15 du CGCT assistée par la Directrice Générale des Services.

Le quorum étant atteint conformément aux dispositions de l'article L2121-17 du CGCT, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

DELIBERATION PORTANT TARIFS ALSH – CANTINE - GARDERIE  
POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2016/2017

DELIBERATION N° 2016/056

Le Maire,

➔ **INDIQUE** au Conseil Municipal que la commission des affaires sociales a proposé la réévaluation des tarifs pour la garderie et la cantine, à compter de la rentrée scolaire 2016/2017 qui se présente comme suit :

TARIF JOURNALIER DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT POUR LES HABITANTS DE LA COMMUNE			
QUOTIENT FAMILIAL	1 ENFANT	2ème ENFANT	à partir du 3ème ENFANT
QF1 ≤ 500	4,30 €	3,90 €	3,45 €
501 ≤ QF2 ≤ 800	11,70 €	10,55 €	9,35 €
801 ≤ QF3 ≤ 1100	14,80 €	13,30 €	11,85 €
1101 ≤ QF4 ≤ 1400	16,90 €	15,20 €	13,50 €
QF5 ≥ 1401	18,10 €	16,30 €	14,50 €

Accusé de réception  
063-216302638-20160614-2016056-DE  
Reçu le : 16/06/2016